

26, Rue de Montholon, PARIS-9<sup>e</sup>  
MENSUEL. — NOVEMBRE 1953  
(Nouvelle série) N° 17 - 15 fr.

# des METAUX

## LUTTONS POUR NOS SALAIRES

### Pour en sortir !

L'explosion du mois d'août retentit encore. Ceux qui se figurent que tout est arrêté se trompent lourdement, car pour nous ce mois d'août reste un point de départ.

Les travailleurs voulaient une nouvelle politique d'ensemble et c'est pour établir cette nouvelle politique qu'ils demandaient la convocation du Parlement. Et au mois d'octobre le Parlement s'est réuni, les gens cyniques ajoutant qu'ainsi les travailleurs avaient satisfaction.

Chacun se souvient qu'en août, il fallait deux cent neuf demandes pour que le Parlement fût convoqué. Un jour il y en eut deux cent treize, ce qui était très ennuyeux sans doute puisque, à coup de télégrammes, paraît-il non confirmés, de lettres soi-disant non arrivées et de signatures expertisées, il y en eut deux cent sept de retenues. Et l'Assemblée ne fut pas réunie.

Au mois d'octobre, nous retrouvions nos Parlementaires en pleine forme, après une excellente période de congés. On pouvait supposer qu'ils étaient prêts à nous donner satisfaction, car ils nous donnaient l'exemple :

— Congés payés ? Ils ont trois mois et nous voulons seulement trois semaines.

— Salaires ? Ils se sont augmentés de 25 000 francs par mois. Nous n'en voulons que 5 000.

— Allocations familiales ? Ils se sont votés un treizième mois. Soyons plus réguliers qu'eux et demandons l'application de la loi du 22 août 1946, avec 12 0/0 dans l'immédiat.

Ce programme minimum, on espérait que nos députés s'en occuperait sérieusement, dans l'intérêt du peuple et de la République démocratique et sociale.

Mais au grand jour de la réunion de l'Assemblée, parmi les deux cent treize, il ne s'en est trouvé que soixante-huit. Et malgré les discours et les promesses, M. Laniel et son gouvernement n'ont pas osé présenter un ordre du jour comportant la confiance. On a donc voté sur un ordre du jour de défiance, et une majorité de députés a encore soutenu ce gouvernement. Il faudra nous en souvenir.

Quant au patronat, il ne faut pas l'oublier. Pas d'erreur, c'est encore lui qui embauche, qui fait travailler et qui paie mal. Nous savons bien comment ça se passe : le patronat dit qu'il ne fera rien si le gouvernement ne l'y oblige pas, et le gouvernement dit que c'est du domaine des patrons.

Mais nous savons bien que patronat et gouvernement ne font qu'un, coalisés et liés à la même pensée, aux mêmes intérêts. Ils font ce qu'ils veulent, et quand nous réclamons la JUSTICE, ils nous répondent m... ou quelque chose de semblable : 110 francs de l'heure, par exemple.

Alors, pour en sortir, il faut se battre, mais pour se battre il faut des munitions. N'attendons rien de ce Parlement et du patronat. Seule l'action des travailleurs peut permettre les changements nécessaires. Cela suppose une action de tous, quotidienne, constante, puissante.

Cela veut dire la participation de tous les travailleurs à l'action et à la vie syndicale, ce qui signifie l'adhésion de tous.

Pour cela, recruter et recruter sans cesse. Face à un gouvernement réactionnaire, face à un patronat de combat, opposons une force syndicale de centaines de milliers de travailleurs.

La progression constante de notre Fédération, les adhésions nouvelles qui se font depuis les grèves d'août, témoignent de la confiance grandissante des métallurgistes à la Fédération des Métaux C.F.T.C.

Pour en sortir, une seule voie s'offre à nous : recruter et se battre. C'est l'affaire de chacun de nous.

VOIX DES METAUX.

### CRIER AU DANGER DES SALAIRES

quand on est responsable  
de l'économie

C'EST AVOUER SON INCAPACITÉ

### MALGRÉ L'ARITHMÉTIQUE PATRONALE

Le patronat a décidé de relever les bas salaires. Sans augmenter les prix, et pour ne pas relancer l'inflation. Pour cela, il « accorde » 110 francs par heure, avec abattements de zone, bien entendu. Et sans parler de ponction sur les profits...

Quelle est la formule employée ? La circulaire patronale du groupe de la métallurgie parisienne nous en donne la recette dans une circulaire du 1er octobre 1953 adressée à ses adhérents. Pour plus de précisions, elle porte la référence C. 86.796, et s'appelle « Information n° 539 ». En voici les passages principaux :

#### RECOMMANDATION PATRONALE CONCERNANT LES BAS SALAIRES

#### MODALITÉS D'APPLICATION

« 1) La garantie d'un salaire horaire de 110 francs s'applique aux salariés adultes d'aptitude physique normale et travaillant dans la première zone de la région parisienne. Elle ne concerne pas les apprentis. Elle subit, d'autre part, les abattements prévus par la réglementation des salaires résultant des accords des 31 octobre 1950 et 24 mars 1951, les abattements prévus pour les jeunes ouvriers, les jeunes employés et les jeunes dessinateurs ainsi que ceux appliqués au personnel d'une infériorité physique notoire,

« 2) Pour déterminer s'il y a lieu d'accorder un complément de salaire en vue d'assurer la garantie horaire de 110 francs, on tiendra compte de tous les éléments composant le salaire brut de l'intéressé — c'est-à-dire avant tout prélevement de la contribution ouvrière aux Assurances sociales — et qui

complément de salaire destiné à assurer la garantie horaire de 110 francs, on déduira du salaire brut obtenu pour l'heure de l'intéressé les éléments qui, aux termes du paragraphe précédent, doivent être exclus. La somme ainsi obtenue sera comparée au produit de 110 fr. × nombre d'heure de travail. La différence entre ces deux sommes devra être versée sous forme de prime figurant à part sur le bulletin de paye.

« Exemple : Soit un salarié payé à la semaine, effectuant un horaire hebdomadaire de quarante-quatre heures et percevant un salaire horaire de 105 francs. Son salaire hebdomadaire, y compris les majorations pour heures supplémentaires, s'élève à 4.725 fr. La garantie de salaire à lui assurer s'établit à 110 fr. × 44 = 4.840 francs. Il devra donc recevoir une prime complémentaire de 115 francs.

« 4) Pour le personnel payé au mois, on comparera le salaire mensuel brut calculé dans les conditions indiquées au § 3

Assurances sociales — et qui ci-dessus avec la somme obte-

105 francs par heure (il faut croire qu'il en existe). Selon le calcul patronal, la prime complémentaire à lui verser serait de 115 francs. Mais, 115 francs pour quarante-quatre heures, cela fait 2 fr. 50. Et 105 francs plus 2 fr. 50, cela fait 107 fr. 50, et non 110 francs.

133 Frs

Salaire horaire de base

C'est une  
REVENDICATION  
de notre Fédération  
qui est maintenant  
prise PARTOUT.

L'arithmétique patronale, comme la vérité patronale, sont deux choses très différentes de la réalité. Ils essaient une fois encore de supprimer les majorations pour heures supplémentaires et d'éviter les augmentations de salaires nécessaires.

La meilleure façon de ne pas se laisser rouler, c'est d'AGIR. Agir pour un relèvement des salaires, agir pour améliorer la condition ouvrière. Agir d'abord en renforçant les organisations syndicales.

### La C.F.T.C. NE SAURAIT ETRE L'ASSISTANTE SOCIALE DU CAPITALISME!...

entrent dans l'assiette des cotisations de Sécurité sociale.

« On devra donc prendre en considération toutes les primes qui ont le caractère d'un complément de salaire, en particulier primes de rendement, d'ancienneté, majorations pour heures supplémentaires, participations calculées sur le chiffre d'affaires, gratifications prévues par le contrat individuel de travail ou ayant le caractère d'un complément de salaire,

les primes constituant un remboursement de frais (indemnités de panier, de déplacements, de salissure, et, dans la première zone de la région parisienne, la prime de transport). On exclura également les primes et gratifications à caractère bénévole.

« 3) Les entreprises calculeront le salaire du personnel selon les règles observées jusqu'à présent. Pour déterminer le com-

nue en multipliant 110 francs par le nombre d'heures effectuées au cours du mois.

« Nous rappelons que l'heure mensuel correspondant à l'heure hebdomadaire se calcule d'après la moyenne de l'année, selon la formule suivante :

horaire hebdo. × 52 semaines

12 mois

« En conséquence, l'heure mensuel s'établit à 173 heures pour un horaire hebdomadaire de quarante heures, à 195 heures pour un horaire hebdomadaire de quarante-cinq heures, à 208 heures pour un horaire hebdomadaire de quarante-huit heures.

DATE D'APPLICATION :  
« La recommandation patronale prend effet au 1<sup>er</sup> octobre ; la garantie horaire de 110 fr. devra donc être observée pour toutes les heures de travail effectuées le 1<sup>er</sup> octobre. »

UNE MÉTHODE de CALCUL  
« à la Fourchette »

Reprendons l'exemple donné par les patrons, de ce salarié faisant quarante-quatre heures par semaine et qui touche

1.000 Francs  
chez Renault

Pour la première fois, un jour férié va être indemnisé puisque nous allons toucher 1.000 fr. pour le 11 novembre. Depuis longtemps la C.F.T.C. l'avait demandé. A la dernière réception, la direction avait promis de révoir la question. Il faut qu'elle accorde au moins autant pour Noël et le Jour de l'An, car deux jours sans salaire à la fin de l'année, sont intenables. Ces 1.000 fr. ne sont qu'un premier pas vers le paiement des jours fériés.

Le Syndicat C.F.T.C.  
de la R.N.U.R.

Toussaint, 11 Novembre  
Noël — Jour de l'An

4 JOURS  
SANS SALAIRE

RECLAMONS  
LE PAIEMENT DES  
JOURS FERIES

# LUTTE D'AUJOURD'HUI... ...PAIN DE DEMAIN

## Lettre à un copain métallo

Mon Camarade,

Pour en sortir, pour que ça change, il est très important de ne pas se raconter d'histoires : les illusions ont coûté très cher aux travailleurs. Il ne faut pas non plus raconter d'histoires aux copains ; le mensonge c'est le cancer des classes laborieuses.

Regarde la réalité en face. Le patronat dispose d'un gouvernement réactionnaire et de fils pour nous mettre en taule si nous crions trop fort. Il a la hau-te main sur la grande presse et bénéficie de la publicité de la radio d'Etat. Il pompe notre fric, ne serait-ce que par les cotisations syndicales patronales prélevées sur les bénéfices. Le Patronat dispose encore de la propriété des moyens de production, des marchés, des leviers de commande de l'économie.

Quand tu réclames un peu plus de salaire, un peu de mieux-être, plus de justice, tu sais ce qu'ils répondent : un NON autoritaire, un NON de patron qui veut rester le seul grand maître de SON entreprise.

Mais nous ne sommes pas d'accord. Nous voulons de gran-

des choses et nous nous sentons quelquefois sans forces, sans presse, sans radio, sans argent. On ne peut pas faire grève, des copains roupillent, d'autres sont fatigués ou découragés. Les Partis politiques ont saboté la confiance des travailleurs et provoqué la division. Certains même croient encore à la collaboration ouvrière et patronale.

**ALORS QUOI FAIRE ?**  
— Des discours ? ...C'EST USE.  
— Attendre le grand soir ? ...C'EST PAS SUR.  
— Rêver à la libération ouvrière ? ...C'EST PAS MAL.  
— Prendre les moyens de réaliser la lutte ? ...C'EST MIEUX.

**QUELS MOYENS  
PRENDROUS-NOUS ?**

Qu'attends-tu pour te syndiquer, pour syndiquer ton copain ? Pour que nous soyons des millions, à vouloir et à agir ensemble.

Et puis, pour avoir des services d'études, des avocats, des tech-

niciens, à NOUS, A NOTRE SERVICE, et capables de faire pression, avec des arguments irréfutables, sur les Pouvoirs Publics et le Patronat. Pour instruire les militants d'entreprises et les délégués dans nos écoles syndicales. Pour avoir une grande presse ouvrière, libre, désintéressée, qui soit vraiment la voix du Peuple et de la classe ouvrière. Pour tout cela il faut des cotisations élevées, car agir autrement, c'est du syndicalisme au rabais.

Tu sais aussi, les grèves... Alors, plus de grève sans argent. Plus de grève amenant la misère à la maison. Réfléchis, les syndicats hollandais ont les moyens de financer plusieurs mois de grève. Dans ces conditions, les revendications peuvent aboutir ; les syndicats sont écoutés ; les patrons ne les envoient pas faire f...

Alors, tu es d'accord, n'est-ce pas, pour avoir des caisses de grève ? Parce que pour se battre, il faut des munitions. C'est ce que nous voulons. Et nous aurons alors un syndicalisme réaliste, laissant de côté les idées funeuses, la réverie et le sentiment. Nous ferons du syndicalisme qui aura les moyens d'agir.

Ce syndicalisme, C'EST TOI QUI LE FERAS. Avec nous.

N'attends pas les autres. Entre dans la danse. Donne ton adhésion à la C.F.T.C. Entraîne les copains avec toi. Cotise à la Caisse de grève.

Donne tes idées, viens aux réunions. Et ensemble nous bâtrirons l'instrument de notre libération.

PIERRE métallo comme toi.

## COMMISSION PARITAIRE DE LA LOIRE MENSUELS : ATTENTION !

Les discussions entre la Chambre Patronale et vos organisations syndicales sont donc en cours pour l'élaboration d'une nouvelle Convention Collective... un des petits résultats de la grève du mois d'août.

Les commissions paritaires de travail se succèdent et alternent avec des commissions plénières.

A la commission plénière du 16 octobre ont été discutées des questions de salaires et d'avantages annexes.

A propos de ces avantages, nous demandions entre autres le paiement aux ouvriers des jours fériés, soit 12 au total.

Comme nous nous y attendions, les patrons nous proposeront d'en payer QUATRE, mais à condition que, en contrepartie, les Mensuels acceptent éventuellement la résupération NON PAYEE des HUIT autres. Il s'agissait là d'un maniement révoltant.

Bien entendu, NOUS N'ACCEPTONS PU, pour les Mensuels, accepter une telle proposition qui aurait été en nette régression sur les dispositions LEGALES déjà acquises : c'eût été très dangereux et les organisations syndicales ne pouvaient s'engager imprudemment dans une telle voie.

A aucun moment de la discussion, les représentants ouvriers n'ont voulu se prêter à une telle manœuvre. Mais le résultat maintenant, c'est que la Chambre Patronale N'ACCEPTE PLUS QUE LE PAIEMENT DE DEUX JOURS AU LIEU DES QUATRE PRIMITIVEMENT ENVISAGES.

MENSUELS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Des faits de ce genre ne devraient-ils pas vous inciter à une solidarité plus étroite avec vos camarades ouvriers ?

Pensez aussi au cas de conséquence posé à vos dirigeants obligés de sacrifier les intérêts des uns pour sauvegarder ceux des autres.

L'un des vôtres qui n'était pas très à son aise à cette Commission :

J. PETIT.

## UNE ARME !

Pour aider les copains en bagarre au mois d'août, nous avons distribué :

— A Villerupt, en Lorraine, près de 100.000 fr.;

— Dans la région parisienne, plus de 150.000 fr.;

— A ceux du Havre, 400.000 fr.;

— A Rouen et au Trait, 25.000 fr.;

— A Marseille, plus de 8.000 fr.;

— A Limoges, 10.000 fr.;

— A St-Nazaire, 25.000 francs;

— A Lyon, 50.000 fr.;

— A Angers, 170.000 fr.;

— A Grenoble, 35.000 fr.;

— A Béziers, 25.000 fr.;

— A Bourg, 20.000 fr.;

— A Cholet, 50.000 fr.;

— Etc., etc.

Au total, PLUS D'UN MIL-

LION de francs, provenant de la solidarité collective et de l'effort individuel des syndiqués.

Pour la lutte il faut être forts, il faut des moyens.

Tu attends beaucoup du syndicat ? Alors, fais comme les autres : SYNDIQUE-TOI. Prends ta part de l'action commune. N'attends pas les autres.

Si tu n'es pas syndiqué, donne ton adhésion. Adhère à la Caisse de Grève. Et si tu es syndiqué déjà, alors recrute des adhérents nouveaux. Plus nous serons nombreux, et plus vite nous en sortirons.

Notre Caisse de Grève, ajoutée à l'action quotidienne, c'est l'arme la meilleure de la classe ouvrière.

Ne l'oublie pas : sois logique avec toi-même. Donne ton adhésion.

## L'exemple du Nord

La Caisse Régionale du Nord a versé DOUZE MILLIONS, aux grévistes du seul arrondissement de VALENCIENNES au mois d'août.

Depuis cette période, pour la Métallurgie, il y a une cinquantaine d'adhésions de mensuels. Quant aux ouvriers, 103 adhérents nouveaux à DÉNAIN et 193 à VALENCIENNES.

Bravo camarades ! et que votre exemple serve à tous les autres.

## UN PARLEMENTAIRE PLACE LA BONNE CONSCIENCE DU GOUVERNEMENT EN FACE DE LA MISÈRE

Nous reproduisons ici, d'après le « Journal officiel » du 10 octobre, page 4195, des extraits de la déclaration par laquelle M. André DENIS, député M.R.P. de la Dordogne, expliquait pourquoi il voterait contre le Gouvernement.

« ...Ce pays creule et vous n'en avez pas conscience.

### Pour le calcul des heures supplémentaires

Des camarades sont ennuyés pour calculer leur salaire quand il y a des heures supplémentaires. Voici un tableau d'équivalences, très simple et très pratique.

Le premier chiffre concerne l'heure effectuée. Le deuxième, l'équivalent en heures normales. Pour trouver le montant de ce que l'on doit toucher, il suffit de multiplier le salaire horaire par le deuxième qui correspond à l'heure effectuée.

Horaine effectuée	Équivalence
40 heures	40 heures
41	41.25
42	42.50
43	43.75
44	45
45	46.25
46	47.50
47	48.75
48	50
49	51.50
50	53
51	54.50
52	56
53	57.50
54	59
55	60.50
56	62
57	63.50
58	65
59	66.50
60	68

Exemples. — Je fais 46 heures à 120 fr. l'heure. Mon salaire sera de  $120 \times 47.50$ , soit : 5.700 fr.

Je fais 54 heures à 140 fr. ; j'aurai donc  $140 \times 59$  soit 8.280 fr.

**AS - TU PAYE  
TA COTISATION  
SYNDICALE ?**

### 1<sup>er</sup> COLLEGE : OUVRIERS - EMPLOYERS

	1950	1951	1952	1953
C.F.T.C. ....	319 voix 13,82 %	385 voix 14,48 %	424 voix 17,30 %	421 voix 17,70 %
C.G.T. ....	1.611 voix 69,78 %	1.761 voix 69,95 %	1.725 voix 70,37 %	1.703 voix 71,94 %
AUTONOMES .	378 voix 16,98 %	392 voix 15,36 %	301 voix 12,32 %	288 voix 10,09 %

### 2<sup>me</sup> COLLEGE : AGENTS DE MAITRISE, TECHNICIENS ET CADRES

C.F.T.C. ....	24,52 %	111 voix 25,79 %	129 voix 27,44 %	156 voix 30,28 %
C.G.T. ....	31,12 %	117 voix 26,71 %	143 voix 30,21 %	172 voix 33,38 %
AUTONOMES .	44,04 %	208 voix 47,48 %	198 voix 42,12 %	187 voix 36,21 %

# Assemblées générales des Métallos Parisiens

Le Syndicat des Ouvriers de la Métallurgie de la Région Parisienne et le Syndicat général des Agents de Maîtrise, Techniciens et Employés de la Métallurgie ont tenu leurs assemblées générales annuelles statutaires le samedi après-midi 10 octobre 1953.

Ces réunions, préparées dans les sections syndicales d'entreprise, ont permis aux militants et adhérents, présents d'exprimer leurs réactions sur l'action menée par leur organisation depuis un an, notamment en fonction de leurs problèmes propres, ouvriers ou mensuels.

Ces assemblées se situent bien dans le cadre de la préparation du 4<sup>e</sup> Congrès de l'U.P.S.M. du 5 décembre prochain, en matière d'action professionnelle, de propagande, de formation, de structures nouvelles de notre organisation.

A noter qu'un référendum parmi les présents a déterminé l'ordre de priorité des points essentiels à inclure dans la Convention collective.

Au cours de chaque assemblée générale, les conseils syndicaux ont été réélus partiellement, suivant les statuts des syndicats. Ils sont composés pour un an de la manière suivante :

## Syndicat des Ouvriers

Président d'honneur : DUBOIS Robert, ajust., outil, Bréguet Paris 14<sup>e</sup>.

Président : TEQUI André, pointeur, S.N.E.C.M.A. Kellermann.

Vice-Présidents : GUINGANT Guy, mont., élect., Citroën Javel - DECON Line, soudeuse s.-quartz, S.F.R., Levallois.

Secrétaire général : GILLOT Roger, permanent U.P.S.M.

Secrétaire : SCHAFFHAUSER Roger, fraiseur, C.G.E.A. à Vitry.

Secrétaire adjoint : ROUVIERE Mireille, soudeuse, C.G.C.T., Paris 15<sup>e</sup> arrt.

Trésorier : SCHALLER Jean, fôlier, Panhard, à Paris 13<sup>e</sup>.

Trésorier adjoint : NERI Oméro, alésieur, Hispano-Suiza, Paris 14<sup>e</sup>.

Membres : BODA Daniel, tracer avia, S.N.C.A.N., Les Mureaux - CARDINAL Robert, tourneur, Soubitz, Le Perreux - CHEVRE Alfred, ajust.-outil., I. B. M. Vincennes - COLLET Serge, bobinier, Rep-Elec, à Boulogne - DANIEL Emile, ajusteur, S. G. C. M., La Courneuve - DAUBERCIES André, fraiseur, Cie Electro-Mécanique Le Bourget - ESPERET Gérard, permanent confédéral ; GEOFFROY François, mont. câbleur, Philips et Pain, à Montrouge - GILET René, méc. opt., Sté Parisienne d'Optique, à Paris-11<sup>e</sup> - LE-DRU Maurice, ajusteur, Cie des Compteurs à Montrouge - LE SI-

CNE Joseph, tourneur, Moyse, La Courneuve - MOULIN Robert, radiotéchnicien, Pathé-Marconi, à Chatou - MULTON Henri, tourneur, Bac, à Vincennes - PARMENTIER Albert, ouvr. spéciel, C.I.T., à Paris 15<sup>e</sup> - RAIKOVSKY Michel, électro-entrepreneur, Electrocâble, à Argenteuil - RHEIN Georges, traceur mécanicien, Rateau, La Courneuve - ROERO Marc, tôlier-soudeur, Chausson, Asnières - ROUSSET Henri, modeleur, Panhard, à Paris-13<sup>e</sup> - RUHN André, ouvr. spéciel, Saurer, à Suresnes - VALLEE Maurice, ouvr. spéciel, Bull, à Paris-20<sup>e</sup> - VOISIN Roger, monteur, Voisin, à Issy-les-Moulineaux.

Secrétaire : SYNDICAT

des Agents de Maîtrise, Techniciens et Employés

Président d'honneur : MORIN Adrien, contremaître, Hispano, Bois-Colombes.

Président : COTTINIAUX Georges, dessinateur, Cie des Compteurs de Montrouge.

Vice-Présidents : LOBEOIS Jean, chef d'équipe, contrôleur Panhard 13<sup>e</sup> - PARIZET Jean, dessinateur, Chausson, Asnières.

Secrétaire général : MICHELET Henri, permanent U.P.S.M.

Secrétaire : LAFONT René, sous-ingénieur, S.F.R., à Levallois.

Secrétaire adjoint : NICOLAS Jacques, dessinateur, S.O.F.I.M., à Paris-8<sup>e</sup>.

Trésorier : COCHARD Noël, achet. princ. O.N.E.R.A., Châtillon.

Trésorier adjoint : BONNEL Roger, dessinateur, Cie des Compteurs de Montrouge.

Membres : AMBROISE Lucien, empl. Sce Tech. à O.N.E.R.A., Châtillon - AVENEAU Roger, dessinateur, Cie des Compteurs de Montrouge - BIENVENU Maurice, dessinateur, Chausson, Asnières - LACHENARDIE Yves, empl. princ. Philips et Pain, à Montrouge - LAURIOT Roger, ag. tech. O.N.E.R.A., Châtillon - LELIEVRE Roger, chef matér., Ernaut, Batiignolles, à Paris 14<sup>e</sup> - MALTETE Jack, chef d'équipe, Cie des Compteurs de Montrouge - TENOT Franck, agent technique, Commissariat Energie Atomique à Saclay.

## pour l'unité des métallos mettons les choses au point

Ce mois-ci, j'ai droit à une citation particulière de mon honorable "collègue" André Lunet, Secrétaire Général des Métaux C.G.T. de la Seine, dans l'Union des Métallurgistes" No 82 du 6 octobre 1953, dans son article "Pour l'unité des métallos, déblayons la route".

Lunet fait état de mon intervention au Comité National C.F.T.C. des 19 et 20 septembre 1953, résumée — bien incomplètement d'ailleurs — dans "Syndicalisme", No 43 du 1er oct. 1953.

J'ai dit, et je maintiens, au Comité National que, parallèlement à son mot d'ordre sur la création des Comités d'Unité d'Action qu'elle continue de préconiser avec une persévérance qui n'a d'égal que l'échec quasi total de ces derniers, la C.G.T. consacre un gros effort à la réorganisation de son travail sur la base de l'entreprise. J'ai cité à l'appui de ma déclaration les rapports de Lunet lui-même ou du dernier Congrès Confédéral de la C.G.T. de juin et de Mauvais à la Journée d'Etude des militants cégétistes des métaux parisiens à Baillet en septembre dernier.

J'ai dénoncé le danger pour la classe ouvrière de ce parallélisme, du renforcement des sections d'entreprises de la C.G.T. — ce qui est son droit strict — et son effort vers les Comités d'Action, ce contre quoi nous nous élevons ;

Car il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que les Comités d'Unité d'Action — officiellement neutres et larges — mourront de leur belle mort, quand la C.G.T. — ou le Parti — l'auront décidé dans les bras des sections d'entreprises C.G.T.

Certes, nos coups sont portés avec autant de vigueur, et contre le patronat, et contre les Comités d'Unité d'Action — et non pas la C.G.T.

Nous le redisons : ces Comités sont irresponsables, parce que, sans organisation, sans liens entre eux, sans représentativité légale. Nous affirmons que c'est une solution de facilité à offrir à la classe ouvrière à qui l'on fait croire ainsi que les organisations syndicales ne sont que des "accessoires" de combat et de représentation.

La démocratie syndicale, nous

y croyons autant que toi, camarade Lunet, mais pas à la « spontanée », pas celle qui a conduit à la révolte des ouvriers de Berlin-Est de juin dernier.

Nous y croyons, dans le cadre de ses institutions traditionnelles, Syndicat, Délégués du personnel, Comités d'Etablissement, etc... qui, comme le déclare l'Assemblée Générale de notre Syndicat Ouvrier du 10 octobre 1953 « conquise par la classe ouvrière, doivent rester l'instrument principal de sa libération ».

La démocratie, elle s'exprimera à fond dans notre U.P.S.M. C.F.T.C. au cours de notre 4<sup>e</sup> Congrès du 5 décembre 1953. Nos adhérents jugeront l'action de leur syndicat, de leur direction ; nous attendons ce jugement avec confiance, non pas que nous soyons sûrs que tous les aspects de nos positions aient été parfaits, mais parce que nous savons qu'elles ont répondu, grâce à cette liaison avec les syndiqués, à l'essentiel de leurs aspirations.

Les métallos parisiens, en tout cas, n'ont pas attendu ce Congrès pour juger : des dizaines d'adhésions nouvelles, des augmentations ou des consolidations de voix obtiennent dans les dernières élections, notamment chez Panhard, à Paris 13<sup>e</sup>, A.C.M.O., à Boulogne-Billancourt, C.I.C.R.A. à La Courneuve, Bendix à Bagnol, etc... prouvent que les positions de la C.F.T.C. sont justes et que ses militants sont appréciés et estimés comme tels.

Voilà la réponse, camarade Lunet.

Cela n'enlève rien, bien entendu, au patronat exploiteur et au gouvernement réactionnaire. Certains articles de ce journal en parlent quelque peu.

R. GILLOT.

P. S. — Lunet fait état dans son article, d'un document confidentiel C 53-53 du 28 août 1953 du Secrétariat de l'Episcopat et prétend y lire la réponse à des questions que nous curions posées. C'est possible, je ne peux affirmer le contraire, car je ne l'ai pas lu... sans doute parce qu'il était confidentiel... et qu'il a des relations occultes que je ne possède pas.

## UNE RÉSOLUTION IMPORTANTE

L'Assemblée Générale du Syndicat Parisien des Ouvriers de la Métallurgie C.F.T.C., réunie le 10 octobre 1953, juge la situation de cette année et détermine l'orientation du Syndicat, de la manière suivante :

— révision des salaires minima ;

— respect du droit syndical ;

— trois semaines de congé payé ;

— paiement des jours fériés et des jours de maladie

— garantie de l'emploi et indemnité de congédiement ;

— prime d'ancienneté.

## POUVOIR D'ACHAT

L'Assemblée Générale, CONSTATE que malgré toutes les promesses et affirmations du Gouvernement, le pouvoir d'achat des salariés n'a pas augmenté depuis septembre 1951, date de la dernière augmentation de l'ensemble des salaires.

DENONCE la politique des gouvernements successifs qui, sous des couverts sociaux, ont amené en fait une régression sociale et un blocage des salaires, renforcé par certains décrets-lois du Gouvernement LANIEL.

PROTESTE vigoureusement contre les méthodes du Groupe Patronal de la Métallurgie Parisienne qui, derrière le C.N.P.F., prétend régler le problème des bas salaires en recommandant de porter le salaire réel du manœuvre à 110 fr. l'heure à Paris.

EXIGE la revalorisation immédiate du S.I.M.G. à 23.000 fr. sur la base de 40 h., soit 133 fr. l'heure pour le manœuvre.

## CONVENTIONS COLLECTIVES

L'Assemblée Générale, APPROUVE l'action menée au cours de l'année par le Conseil Syndical et l'U.P.S.M. pour l'obtention d'une Convention Collective valable dans la Région Parisienne.

DENONCE le Groupe Patronal pour son intransigeance et son attitude anti sociale, au cours des discussions paritaires.

DEMANDE que rapidement les discussions reprennent avec toutes les organisations représentatives, que la base du S.M.I.G. serve à la discussion

sur les salaires minima et que les revendications essentielles des travailleurs soient incluses dans cette Convention Collective :

— révision des salaires minima ;

— respect du droit syndical ;

— trois semaines de congé payé ;

— paiement des jours fériés et des jours de maladie

— garantie de l'emploi et indemnité de congédiement ;

— prime d'ancienneté.

## CHOMAGE

L'Assemblée Générale, CONSTATE que contrairement aux affirmations des pouvoirs publics, le chômage est loin d'être résoré depuis l'année dernière. De fortes menaces planent sur différentes industries, en particulier sur certaines industries électriques et sur l'aéronautique où des licenciements massifs ont été opérés : Bréguet-Vélizy, Morane-Saulnier, S.N.C.A.S.E., C.G.E.A., etc...

DEMANDE que le programme économique de la C.F.T.C. soit mis en application, afin d'obtenir le plein emploi et qu'une politique aéronautique française permette le maintien de cette industrie capable de satisfaire les besoins de notre aviation.

## ACTION OUVRIERE

L'Assemblée Générale, FELICITE tous les travailleurs des secteurs public et privé qui sont entrés en lutte au mois d'août.

CONSTATE que les mouvements du mois d'août ont été l'expression unanime des travailleurs contre la politique générale anti sociale, menée par le Gouvernement et le Patronat.

APPROUVE la Confédération qui a, dès le début des mouvements, défini des objectifs pour un changement de politique économique et sociale.

REGRETTE que cette position courageuse et lucide n'ait pas été poursuivie jusqu'au bout et que des négociations trop précipitées aient mis fin à une pression ouvrière rarement égalée qui pouvait contraindre les responsables de ce pays à réviser leur politique.

APPROUVE la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. d'avoir, par ses positions, permis aux métallurgistes et à tous les travailleurs, d'intensifier la lutte.

MET EN GARDE les métallurgistes parisiens contre une action menée en dehors des organisations syndicales et dénoncer tous Comités d'Unité d'Action irresponsables.

RAPPELLE néanmoins que l'action commune entre organisations syndicales sur des objectifs professionnels clairs et bien déterminés reste dans la tradition de notre Syndicat.

## ACTION DANS L'ENTREPRISE

L'Assemblée Générale, AFFIRME que l'action dans l'entreprise reste la base essentielle de l'action syndicale.

DECIDE d'accentuer l'action sur la base de l'entreprise, notamment par le soutien des délégués syndicaux, des délégués du personnel, des Comités d'Entreprise, des Comités d'Hygiène et de Sécurité, toutes ces institutions conquises par la classe ouvrière devant rester l'instrument principal de sa libération.

RAPPELLE aux adhérents et travailleurs que seules, des sections syndicales fortes et organisées peuvent appuyer, diriger et contrôler l'action des élus du personnel et mettre en écho toute la répression d'un patronat lui-même puissant et syndiqué.

## LENS : lutte et progression

Partout les syndicats C.F.T.C. de la Métallurgie poursuivent leur progression. A Lens, depuis la grève d'août, la trouée s'élargit, car les travailleurs ont reconnu ceux qui pouvaient les défendre vraiment.

Quand, au 13 août, à l'appel lancé par la C.F.T.C., les métallos de chez ROUSSEL débrayent pour 48 heures, la section utilise le mouvement pour demander les élections de délégués et une augmentation des salaires. En trois jours, il y a quatre Commissions paritaires. Accord de principe de la Direction pour les élections. Quant aux salaires, le Patron s'abrite sous le parapluie gouvernemental. Reprise du travail le 17 août avec mise au chômage d'une dizaine d'ouvriers, puis renvoi de trois ouvriers. Les discussions reprennent et s'éternisent. Réaction syndicale, et le patron licencie encore dix camarades, dont huit C.F.T.C., ce qui fait treize licenciés dont dix syndiqués C.F.T.C., parmi lesquels notre Secrétaire du Syndicat de la Métallurgie de l'arrondissement de Béthune. N'ayons pas de crainte : les copains sont recasés. Et cela n'empêche pas la C.G.T. de prétendre, dans une boîte voisine, que la C.F.T.C. est un syndicat « patronal ».

Alors parlons-en, de la boîte voisine : les Tréfileries et Laminoirs de LENS. Un fief où la C.G.T. prétend régner en maîtresse. Pensez donc ! aux élections de l'an passé, 330 votants pour 545 inscrits : 215 absents. Mais cette année, justement, depuis la grève d'août, la C.F.T.C. a percé. Dans un tract ils disent ce qu'ils pensent et ce qu'ils veulent. Lisez, camarades :

« Ceux que nous présentons à vos suffrages, et s'ils sont élus, s'engagent publiquement à travailler sans relâche à l'amélioration des conditions de travail. Nous nous refuserons à toute démagogie, comme celle qui consiste à présenter trente ou quarante revendications, Inscrits, 545 ; Votants, 465 ; C.G.T., 328 ; C.F.T.C., 115 et 2 élus.

Les résultats sont positifs. Depuis les grèves d'août, démarrage d'une section syndicale, deux délégués du personnel et plusieurs dizaines d'adhésions. Tu peux en être convaincu, camarade : nous progressons.

# RESPONSABILITÉS FRANÇAISES en Afrique du Nord

## Pourquoi ?

Demandé à l'un de nos camarades, spécialiste des questions nord-africaines, et paru également dans *Le Réveil Social de l'U.D.C.F.T.C. de la Loire*, cet article a pour objet de répondre aux questions suivantes : Que se passe-t-il exactement en Afrique du Nord ? Quelle politique y a notre pays ? Où veut-on aller ?

Quelques camarades se demanderont pourquoi nous consacrons cette page aux « affaires » d'Afrique du Nord, doutant peut-être de la relation existant entre la situation de là-bas et la vie de la métropole. Pour notre part, nous ne doutons pas que la politique extérieure a des répercussions directes sur la politique intérieure de notre pays et donc sur nos conditions de vie.

C'est pourquoi, dans cette même page, nous rappelons la résolution votée au Congrès de Nantes, que l'on trouvera à côté d'un extrait du rapport d'orientation de notre Fédération de la Métallurgie. Nous rappellerons aussi la motion votée au même Congrès de septembre 1952, traitant « du syndicalisme et du politique », et qui indiquait :

« Le syndicalisme est, par lui-même, une force importante dont doivent tenir compte ceux qui sont chargés de la représentation et du gouvernement du pays. »

« Constatant toutefois que les élus de la nation semblent perdre de vue cette évidence, nous demandons à la Fédération :

« 1° De prévoir et de développer à tous les échelons des organisations syndicales, la formation civique des militants du mouvement syndical et de tous les travailleurs. »

C'est dans le sens de cette « formation civique » que nous publions cette page, afin que les attitudes politiques de nos camarades ne soient pas en contradiction avec leurs positions syndicales. Afin aussi, qu'ils se rappellent que pour les syndicalistes que nous sommes, la Libération de l'Homme dépasse le cadre des frontières nationales.

VOIX DES METAUX.

### UNE SITUATION GRAVE

Depuis de longs mois, les nouvelles qui parviennent d'Afrique du Nord ne peuvent que provoquer l'inquiétude et l'amertume. L'inquiétude, parce que, malgré les affirmations officielles, la situation en Tunisie et au Maroc ne cesse de se détériorer. L'amertume, parce qu'il aurait été possible d'éviter cette situation et que la politique de force et d'immobilisme actuellement suivie, si elle assure dans l'immédiat le maintien de la prééminence française, ne peut que compromettre de plus en plus l'amitié franco-musulmane, seule base véritable d'une collaboration durable et féconde entre la France et les deux protectorats.

La crise qui sévit en Afrique du Nord est trop vaste et trop complexe pour pouvoir être décrite en quelques lignes. Mais, par ailleurs, elle est trop grave, ses conséquences pour la France risquent d'être trop importantes pour qu'il soit permis à aucun de nous de s'en désintéresser. Un redressement ne sera possible que si chaque Français a clairement conscience des points sur lesquels des fautes graves ont été commises par nos gouvernements et par leurs délégués en Afrique du Nord.

Les lignes qui suivent n'ont pour but que de faciliter cette prise de conscience.

### LA FRANCE N'A TENU NI SES PROMESSES NI SES ENGAGEMENTS

Le premier reproche que peuvent faire à la France les Tunisiens et les Marocains est de n'avoir tenu ni ses promesses ni ses engagements. En août 1950, après la nomination de M. Périllier comme résident général, le gouvernement Chenik est formé pour négocier des modifications institutionnelles susceptibles de conduire la Tunisie vers l'autonomie interne. Mais, le 15 décembre 1951, le gouvernement français oppose une fin de non-recevoir aux revendications tunisiennes. M. Périllier est limogé et, le 26 mars 1952, son successeur, M. de Hauteclocque, fait arrêter les membres du cabinet Chenik, qui sont déportés dans le Sud.

Au Maroc, les événements du mois d'août sont encore dans toutes les mémoires. Le gouverneur français qui, en vertu de l'article 3 du Traité de protectorat, a pris l'engagement de porter « un constant appui à Sa Majesté chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettait la tranquillité de ses Etats », tolère avec complaisance la rébellion du Glaoui, n'enlève en aucune façon sa campagne contre le Sultan et finit, le 20 août, par déposer Sidi Mohamed ben Youssef, qui est « éloigné » en Corse.

Dans de pareilles conditions, qui peut se fier, désormais, à la parole de la France, s'il n'est pas décidé

à se conformer, à tout instant, aux directives du Résident général ?

### VIOLENCE ET BASSESE DES MÉTHODES FRANÇAISES

Malheureusement, nous ne nous contentons pas de renier nos engagements ; nous nous déconsidérons auprès des musulmans par la violence et la bassesse de nos méthodes.

Il y a des fautes de tact, il y a des incorrections pénibles, qui ont ulcéré gravement nos partenaires nord-africains et qu'il sera très difficile de nous faire pardonner, car elles décèlent un profond mépris à leur égard. Les manières vraiment peu « diplomatiques », pour ne pas dire plus, de M. de Hauteclocque, ont certainement, autant que le contenu même des textes qu'il présentait au souverain, provoqué l'hostilité du Bey.

Il y a un minimum d'égards à témoigner, même à des « protégés », sans lequel tout dialogue véritable est impossible. Comme le rappelle la revue « *Esprit* » dans son numéro de septembre, « les relations humaines ne sont jamais faciles et sont encore plus difficiles avec les musulmans : les musulmans n'aiment pas parler vite, n'aiment pas écrire directement ».

Comment s'étonner alors que le Sultan et le Bey aient plusieurs fois renié des signatures qui n'ont été obtenues d'eux que grâce à des ultimatums ?

Que dire aussi des méthodes de la police, non seulement à l'égard des populations, mais de personnes influentes que l'évolution des événements peut peut-être un jour placer à nouveau en face de nous et qui n'oublieront pas les outrages qu'ils ont subis ?

Que penser enfin de l'emploi d'arguments religieux, d'ailleurs contestables, pour la défense d'intérêts qui sont, hélas ! bien peu spirituels ?

On comprend alors fort bien la déclaration faite au Caire le 19 août par le chef de l'Istiqlal, M. Allal El Fassi :

« Le pire n'est pas le coup de force français, c'est la légèreté avec laquelle les représentants de la France se servent des puissances religieuses et laïques au Maroc, comme ils déplaceraient des pions sur un échiquier. Nous ne pouvons pas ne pas y voir un signe de mépris, et cela nous blesse au plus profond de nous-mêmes. »

### APPLIQUER LES PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE DANS SA POLITIQUE... EN AFRIQUE DU NORD

Un troisième reproche peut être fait par les musulmans à la France : c'est l'opposition qui existe trop souvent entre ses principes et son comportement en Afrique du Nord. La France est une république

laique, mais au Maroc elle soutient contre les musulmans modernistes les tenants de l'Islam le plus traditionnel et certains éléments qu'il ne semble pas exagéré de qualifier d'« obscurantistes ».

La France est un Etat démocratique, mais elle a, jusqu'à présent, refusé aux souverains théoriquement absolus que sont le Bey et le Sultan de devenir, comme ils l'ont souvent demandé, des monarques constitutionnels ; elle s'intéresse plus aux « filets de grande tente », qu'elle comble d'honneurs, qu'au prolétariat familial, qui croupit dans les « bidonvilles », et elle donne ouvertement son appui aux feodaux autochtones ou européens, au détriment de la bourgeoisie évoluée et du petit peuple des villes qui fréquentent nos dirigeants.

Enfin, là où, comme en Algérie, des réformes démocratiques ont été promulguées, elle leur a fait perdre toute signification en faussant systématiquement les élections.

Qu'une majorité conservatrice, à Paris, et le gouverneur qui en est issu, favorisent les éléments conservateurs en Afrique du Nord, il n'y a là rien de bien étonnant. Ce qui est plus grave, mais que l'expérience semble démontrer avec évidence, c'est qu'il y a en France bien peu de conservateurs intelligents. On en est particulièrement frappé par leur manque de réalisme, bien qu'ils se targuent souvent de posséder cette qualité, à la différence des gens de gauche, taxés par eux d'« idéologues ».

Ce défaut de réalisme, ce refus de voir les réalités en face apparaît surtout dans le choix de nos interlocuteurs. En règle générale, nous n'acceptons pas des partenaires qui font preuve de liberté d'esprit, même s'ils sont vraiment représentatifs d'une large fraction de l'opinion musulmane.

### UN PEU D'HISTOIRE

En mai 1943, les généraux Giraud et Juin déposent le Bey Moncef, jugé trop indépendant.

En 1952, son successeur est à plusieurs reprises menacé du même sort parce qu'il refuse de signer les décrets proposés par la Résidence et qu'il a adopté les idées des nationalistes.

Au Maroc, si la déposition de Sidi Mohamed ben Youssef est évitée de justesse en février 1951, elle est réalisée en août 1953, malgré toutes les concessions faites par le Sultan pour éviter le pire.

La même attitude est adoptée par les autorités françaises en ce qui concerne les ministres. A différentes reprises, Sidi Mohamed ben Youssef réclame autour de lui la constitution d'une équipe plus jeune et plus dynamique, mais la Résidence, avec une continuité de vues remarquable, maintient à la tête du Makhzen (gouvernement chérifien) un vieillard centenaire, le Grand Vizir El Mokri, dont la capacité de résistance est vraisemblablement faible et qui est passé aujourd'hui, sans difficultés, au service de Ben Arafa.

En Tunisie est constitué, pendant l'été de 1950, un gouvernement présidé par M. Chenik et qui comprend M. Salah Ben Youssef, secrétaire général du Néo-Destour, le principal parti nationaliste. Il a le malheur de croire aux promesses du gouvernement français et de vouloir accompagner la Tunisie vers l'autonomie interne, promise par nos ministres. On sait le sort que lui a réservé, en mars 1952, M. de Hauteclocque, mais on sait aussi la difficulté qu'a eue M. Baccouche à constituer un ministère qui ne représente guère que lui-même, que le

### LA SITUATION DES NORD-AFRICAINS EN FRANCE ?

### LA MISÈRE « LEGALE » AU NOM DE LA CIVILISATION

### BIENTOT, UNE PAGE SPECIALE

Bey a plus ou moins désavoué et qui, pour ces raisons, ne jouit d'aucune autorité.

### DANS UN « DIALOGUE » II FAUT ETRE DEUX !

Nos présidents du Conseil et nos ministres des Affaires étrangères ont souvent déclaré qu'ils étaient fermement partisans de « reprendre le dialogue » en Tunisie et au Maroc. Mais dans un dialogue, il faut être deux, et des négociations avec des interlocuteurs préfabriqués ne peuvent mener à rien de sérieux et ne sont qu'une duperie. Il est affligeant de constater que ces vérités d'évidence semblent, avec une fâcheuse obstination, méconnues par nos dirigeants.

Si nous voulons enfin regagner peu à peu l'estime des populations nord-africaines, il importe que les Résidents généraux et les fonctionnaires qui leur sont subordonnés cessent d'être aux ordres et au service quasi exclusif des Français d'Afrique du Nord et de prendre, à l'instigation de ces derniers, des initiatives contraires à la politique officiellement définie par le pouvoir central.

M. Robert Schuman a écrit que

### A NANTES

### Les métallos C.F.T.C. avaient pris des POSITIONS

... Nous sommes solidaires des millions d'hommes en lutte pour une vie digne.

En ce domaine, comme en celui de la politique intérieure, un premier et intense travail de démythification doit être entrepris.

Le syndicalisme moderne n'a pas le droit d'esquiver ces problèmes sous prétexte qu'ils sont d'aspect politique et de caractère international.

La plus humble action d'entreprise peut être conduite dans une perspective à la dimension de l'humanité.

Un premier devoir d'information internationale nous est demandé. Dans *l'Union Française*, le conflit du Viet-Nam sous le seul aspect d'une lutte pour la sauvegarde de « valeurs démocratiques » contre le communisme n'est pas concevable pour nous. L'action Viet-Minh s'est greffée sur des exigences fondamentales d'un peuple qui aspirait à l'émancipation nationale et sociale. L'angoissante question d'Afrique du Nord, la recherche de solutions à l'émancipation des peuples tunisiens et marocains ne se feront vraiment qu'en considérant l'aspect social, économique, politique, religieux du problème et en sacrifiant les intérêts particuliers et financiers qui maintiennent des peuples dans un état de misère ».

(Extrait du rapport d'Orientation adopté à l'unanimité du Congrès.)

### Août 1953 — Le Gouvernement doit aider à une révision du Dictionnaire...

Quand on déporte des Marocains et des Tunisiens, c'est un ELOIGNEMENT.

Quand on dépose un sultan, il est DECHU.

Quand on le place en résidence surveillée, il est l'HÔTE du gouvernement.

Quand un général monte un coup de force, avec tanks et mitrailleuses, c'est une MISSION DE CONCILIATION.

Quand le travail ne reprend pas du tout, l'amélioration est QUOTIDIENNE.

(Extrait d'« *Esprit* » - septembre 1953.)

Rédaction-Administration  
26, rue de Montholon  
PARIS (9<sup>e</sup>)  
Tél. 1 TRU. 91-03

le fait accompli était « la grande et constante tentation » des Résidents généraux.

Les événements des dernières années ne prouvent que trop la justesse de cette remarque. Or, la France ne peut prétendre continuer à remplir « sa mission » en Afrique du Nord (pour reprendre le vocabulaire officiel) que si elle fait prévaloir la justice et si son administration n'est pas sectaire.

Comment Tunisiens et Marocains pourraient-ils nous témoigner de l'amitié et de la confiance s'ils sentent que nos représentants leur donnent toujours tort et favorisent systématiquement les colons ?

S'ils voient que les bonnes paroles n'arrivent pas à franchir la Méditerranée et que la politique élaborée à Paris, dans la mesure où il y en a une, ne reçoit que des applications partielles et décevantes en Afrique du Nord.

### LOYAUTÉ ET REALISME

Bien d'autres remarques pourraient être faites sur la conduite de la politique française dans les protectorats.

Celles qui ont été faites ici suffisent cependant, à la rigueur, à montrer les défauts les plus graves et les plus voyants des méthodes en vigueur. Elles permettent aussi d'apercevoir les remèdes qu'il faudrait appliquer. Le premier est certainement la loyauté envers nos partenaires, par le respect des promesses et des traités ; loyauté envers nous-mêmes, par le respect des principes que nous proclamons et auxquels nous nous disons fermement attachés.

En second lieu, rien de valable ne pourra être fait si nous n'acceptons pas de voir la réalité nord-africaine telle qu'elle est et non telle que nous voudrions qu'elle fut, et d'adapter notre politique à cette réalité. Enfin, nous devons mettre l'ordre dans nos propres affaires, restaurer l'autorité de l'Etat et ne plus accepter qu'une politique soit proclamée à Paris et qu'une autre soit impunément appliquée à Tunis ou à Rabat.

Georges MORIN.

### Motion sur

### l'INDOCHINE

### et l'AFRIQUE du NORD

Les travailleurs métallurgistes C.F.T.C., réunis à Nantes à l'occasion de leur 27<sup>e</sup> Congrès, les 5, 6 et 7 septembre 1952,

**ESTIMENT NECESSAIRE** de marquer fermement leur position sur les graves problèmes que soulèvent, à la fois la Guerre d'Indochine et la situation en Afrique du Nord.

**DEMANDENT** instamment au Gouvernement d'entrer immédiatement en pourparlers pour la conclusion d'une paix équitable en Indochine et de rechercher en Afrique du Nord des solutions pacifiques qui tiennent compte des justes aspirations des populations en se refusant à la pression des intérêts particuliers.

(Motion adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions.)

Quand une grève est totale, la situation est FLUIDE.

Quand une grève est presque totale, la situation est CONFUSE.

Quand le travail reprend à p. 100, l'amélioration est NETTE.

Quand le travail reprend à 100, l'amélioration est GÉNÉRALE.

Quand le travail ne reprend pas du tout, l'amélioration est QUOTIDIENNE.